Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **1 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

15 NOVEMBRE 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18010 **43**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

PAS DE SENS **SPECIAL REFERENDUM**

Spécial référendum

LIRE LES PAGES 3-4-5-6

18 NOVEMBRE 2007 **PAS DE VOTE**

La dernière semaine de comices vient de se conclure

Porossan – 6 novembre
Lors de la rencontre de Porossan, qui s'est déroulée le mardi 6 novembre à l'Hôtel Milleluci, sont intervenus le Président du Conseil de la Vallée, Ego Perron (UV); Emily Rini, Présidente de Foyer Valdôtain; Guido Cossard, Assesseur à la Culture de la Ville d'Aoste (SA)et Antonio Fosson, Assesseur régional à la Santé (UV).
Le Président Perron a fait une série de considérations d'ordre général en n'hésitant pas à affirmer que derrière ce référendum se cache un mensonge et que les propositions référendaires en matière électorale avancées n'apportent certainement pas plus de démocratie et de liberté de choix aux citoyens comme les référendaires voudraient le faire croire.
Emily Rini a, quant à elle, notamment exprimé sa non-compréhension concernant les attaques des référendaires envers l'appel au non-vote de la part de l'actuelle majorité, en rappelant que, s'il est prévu un quorum à atteindre pour la validation des référendums, il est tout à fait légitime de refuser le référendum du 18 novembre prochain en ne se rendant pas aux bureaux de vote.
Guido Cossard a illustré les contradictions des propositions référendaires présentées aux Valdôtains, en rappelant aux personnes présentes que -à l'heure où l'on parle de réduire les coûts de la politique- la proposition de l'élection directe du Président du Gouvernement et du Gouvernement entraînerait une augmentation des coûts puisque le nombre de Conseillers passeraient de 35 à 42.
L'Assesseur Antonio Fosson, qui a abordé le thème du Nouvel Hôpital, a déclaré que les référendaires, pour arriver à leurs fins, ont fait appel à l'émotivité des Valdôtains puisqu'en présentant les choses comme ils l'ont fait -à savoir, donner le choix entre un nouvel ou un ancien hôpital- il est évident que la population choisit la première proposition. Le seul problème étant que la construction d'un nouvel hôpital est tout à fait irréalisable car il n'y a ni argent ni endroit où construire une telle structure. Et quand bien même cela serait possible, un tel projet signifierait un blocage complet du système sanitaire valdôtain puisqu'il ne pourrait plus y avoir d'investissements pour la modernisation de l'actuel hôpital.

Aymavilles – 8 novembre
Ce sont Danilo Gontier, Président de la Section de l'Union Valdôtaine d'Aymavilles ; Luciano Saraillon

SUITE PAGE 2

Septième partie

Je décide quand même...

Guido Cesal

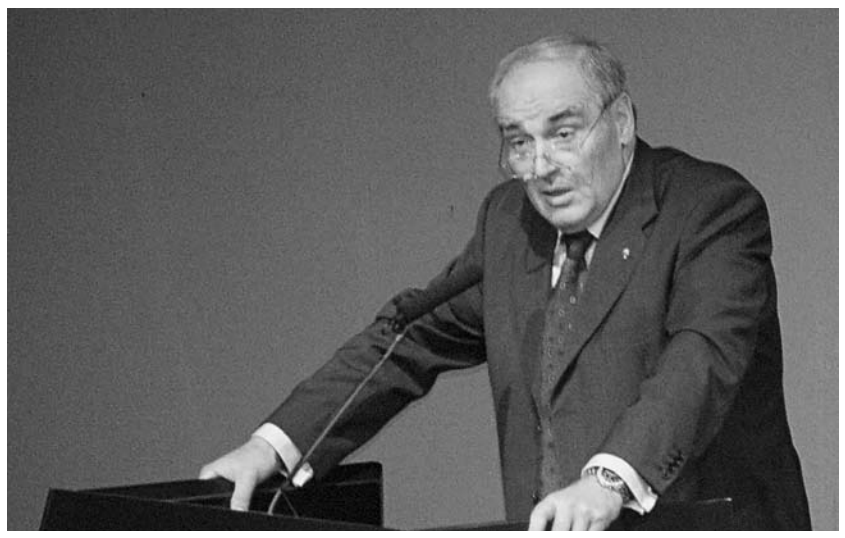

...en ne me rendant pas aux urnes...

...car j'estime que la loi électorale votée par le Conseil de la Vallée, avec 30 voix sur 35, est à même de répondre aux instances d'une société complexe comme la société valdôtaine. Il s'agit, en outre, du moyen le plus simple pour repousser une série de propositions démagogiques, incohérentes, désarticulées et dangereuses.

Ne pas se rendre aux urnes pour ce référendum pourrait être interprété comme un désintérêt total pour la vie publique et ses règles. Rien de plus inexact, il s'agit d'un choix politique actif consistant à ne pas se prononcer afin de montrer son désaccord et refuser en bloc les différentes propositions.
On pourrait encore considérer cette attitude comme un refus à la confrontation. Rien de plus faux, nous nous sommes confrontés, sur le contenu de ces questions, avec tous ceux qui ont voulu le faire, nous avons rendu nos réflexions à ce sujet publiques et nous avons parcouru la vallée tout entière pour expliquer notre point de vue et les dangers qui se cachent derrière ce dessein bouleversant.
Ces simples considérations nous permettent de repousser les critiques de ceux qui, n'ayant pas la capacité de mobiliser l'électorat valdôtain, voudraient nous le faire faire pour pouvoir bénéficier de notre engagement et le traduire dans un soutien à leur propre cause.
Dans un référendum les abstentionnistes ne sont pas des citoyens détachés des problématiques et imperméables aux sollicitations, mais des décideurs conscients et responsables qui estiment que les propositions qu'on leur fait peuvent ne pas nécessiter d'être prises en examen. Cette attitude est tout à fait démocratique et hautement responsable et consciente. Chacun de nous, dans un régime démocratique, a le droit d'exprimer son refus comme il le pense le plus opportun, sur la base des différentes possibilités qui lui sont données par les règles en vigueur. Et la loi qui fixe, pour la consultation en question, un quorum de 45%, afin que le référendum soit valide, indique dans le **non vote** la possibilité la plus simple pour dire non aux modifications législatives soumises à son jugement.
L'abstention revêt donc un caractère actif et militant car elle représente un acte politique lucide et motivé. Le cas échéant, elle exprime un refus envers la modification des règles électorales et envers un choix catastrophique qui pousse à construire un nouvel hôpital. Le but, comme l'a bien dit Riccarand, consiste uniquement à « abbattere il palazzo ».
Pour terminer, un fait qui devrait faire réfléchir est la coalition qui se cache derrière les propositions référendaires : quelques soi-disant autonomistes qui, par opportunisme, n'ont pas hésité à abandonner les principes et les idéaux qu'ils ont professés pendant longtemps, une partie du PD (les Conseillers Fiou et Ferraris, du groupe Per il Partito Democratico, ont indiqué dans le **non vote** leur position) pour arriver jusqu'à la gauche radicale bien représentée chez nous par le déjà cité « Riccarand » les « Bortot», les « Valleise » et une longue série de «cespuglietti ».
De surcroît, se sont joints à ce groupe si hétérogène les représentants locaux de AN, Monsieur Alberto Zucchi, ainsi que celui d'Azione Sociale, Monsieur Giancarlo Borluzzi. J'évite tout commentaire à ce sujet, les Valdôtains sauront bien évaluer cette inquiétante et sinistre coalition et leur dessein politique.
Pour compléter l'analyse de la situation politique, j'estime utile de souligner le fait que tous les Conseillers régionaux qui ont voté la loi électorale le 20 avril dernier, (sauf le Conseiller Ottoz), partagent l'indication du **non vote** en reconfirmant ainsi, avec cohérence, la validité du choix effectué.

VIE DE NOS SECTIONS - COURMAYEUR

Succès pour la liste de l'UV

Fabrizia Derriard, chef de la liste civique «*Courmayeur, la nuova via*», a été élue syndic de la commune de Courmayeur: Derriard et le candidat à la charge de Vice-syndic Carlo Canepa ont obtenu au total 841 voix en leur faveur contre les 704 (2461 au total avec une affluence de 76,51%) obtenues par la liste civique «*Noi@Courmayeur*» qui proposait comme candidats Raffaella Roveyaz et Vittorio Alliod. De plus, feront partie de la junte **Andrea Vecchi (U.V.)**, *Assesseur aux Ouvrages publics;* Daniela Scalvino, *Assesseur aux Politiques sociales;* Federica Cortese *Assesseur à l'Environnement et au Territoire et* **Ferruccio Truchet (U.V.),** *Assesseur au Tourisme.* Feront également partie du Conseil communal **Stefano Campese (U.V.)**, Attilio Chenoz, Ivette Clavel, Antonio Liporace, Stefano Pellin, Lucia Picchiottino, **Sauro Rocchio (U.V.)**, Massimo Sottile et Stefano Toscano.

Caveri rencontre le Consul général de la République tchèque

Renforcer les liens touristiques

Le Consul général de la République tchèque à Milan, Karel Beran, a été reçu en Vallée d'Aoste par le Président de la Région Luciano Caveri, accompagné du Général Roberto Stella, Président de la Société des téléphériques du Petit-Saint-Bernard.
« *Le Consul Beran* – précise le Président Caveri – *est un visiteur assidu ainsi qu'un connaisseur du milieu montagneux valdôtain et il nous a confirmé la volonté de développer une collaboration entre notre Région et la République tchèque dans le cadre du secteur touristique et de la protection civile. Nous sommes en train, en outre, de préparer une visite éventuelle du Président de la République Tchèque, Václav Klaus, en Vallée d'Aoste en mars 2008* ».
« *Nous travaillons déjà activement* – explique le Consul Beran – *pour promouvoir la Vallée d'Aoste comme destination pour le tourisme hivernal des skieurs tchèques et nous avons fixé au 22 novembre prochain une rencontre avec les tours opérateurs valdôtains pour vérifier les moyens concrets à développer. A partir du mois de juin dernier, au Consulat général de Milan, se trouve le Czech Tourism, à savoir l'Agence gouvernementale qui s'occupe du développement du tourisme tchèque, nous permettant d'être davantage opérationnels dans ce secteur*».
Le Consul Beran a manifesté au Président Caveri sa satisfaction vis-à-vis des interventions qui sont en cours de réalisation à l'aéroport régional et qui permettront d'attirer un pourcentage d'usagers plus important sur les montagnes valdôtaines grâce également à l'organisation éventuelle de vols à destination de la République tchèque.
« *Le discours du Consul général* – conclut Caveri – *nous confirme que la stratégie de développement de l'aéroport Corrado Gex va dans la bonne direction : le tourisme du futur utilisera toujours plus l'avion et le fait d'avoir un aéroport aménagé est une chance en plus pour proposer des vols charter aux touristes européens. La proximité de l'aéroport et des stations de ski n'a d'équivalence, en effet, dans aucune autre partie des Alpes* ».

VERRÈS: LES SOUSCRIPTIONS SONT OUVERTES

L'Union Valdôtaine, avec la section de Verrès et les sections voisines

a décidé d'acheter son siège de Verrès

Les inscrits et les sympathisants peuvent contribuer avec une souscription libre auprès de la section, du siège de Pont-Saint-Martin et du siège central.

Voici le nom du souscripteur de cette semaine:
Le notaire, Maître Giovanni Favre a rédigé, sans frais, l'acte notarié

SUITE DE LA PAGE 1

La dernière semaine de comices vient de se conclure

(FA) ; Laurent Viérin, Assesseur régional à l'Education et à la Culture (UV) ; Emily Rini, Présidente de Foyer Valdôtain ; Marco Viérin, Conseiller régional (SA) et Monsieur Donati, médecin à l'Hôpital d'Aoste, qui sont intervenus lors de la rencontre d'Aymavilles qui a eu lieu le jeudi 8 novembre à l'ancien Hôtel Suisse.
Après un message de bienvenue de la part de Danilo Gontier et quelques considérations de Luciano Saraillon, c'est l'Assesseur Viérin qui a pris la parole en disant que *« les comices organisés sur tout le territoire ont pour but de faire comprendre à la population que le slogan « pas de sens pas de vote » est tout à fait légitime. Il est important de le dire car il semblerait que, d'après le déroulement de cette campagne, il n'y ait que les promoteurs des référendums qui soient titulaires de la démocratie »*. Et Laurent Viérin d'ajouter : *« Nous ne sommes pas contre le référendum. La loi établissant le référendum constructif, c'est nous qui l'avons votée au sein du Conseil de la Vallée. Je tiens aussi à rappeler que des réunions ont été faites avec le Comité référendaire afin de trouver des accords avec celui-ci quand il a avancé ses propositions »*.
L'Assesseur Viérin, en donnant une série d'exemples dont le référendum sur le français qui a eu lieu il y a quelques années en Vallée d'Aoste, a ensuite rappelé que s'il existe un quorum à atteindre lors des référendums, cela signifie que le citoyen à le droit de ne pas aller voter.
Quant à Monsieur Donati, il a déclaré que, en comparant l'Hôpital de la Vallée d'Aoste avec les autres hôpitaux où il a exercé sa profession, l'Hôpital d'Aoste est une structure tout à fait, et plus, efficace et performante que la majeure partie des structures hospitalières italiennes ou européennes, et qu'il n' y a par conséquent pas de raisons de construire un nouvel hôpital en Vallée d'Aoste.

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

J'avoue que j'adore les contes de fées et le monde en miniature qu'ils représentent. Une dimension lilliputienne racontée par des auteurs qui reviennent à leur enfance dans cette sorte de bonsaï de la grande littérature qu'est la littérature enfantine, pour laquelle de grandes intelligences ont exercé leur savoir-faire en s'assumant de remarquables responsabilités éducatives. Il est certain qu'il faut y prêter une attention toute particulière en ne sous-estimant pas ces condensés de sagesse et en ne s'arrêtant jamais aux apparences. Il s'agit en effet d'histoires suggestives qui traversent les époques et qui n'ont pas d'âge, justement parce que les règles de base de l'humanité ne changent pas. Ce qui est d'ailleurs magistralement démontré par les personnes âgées qui reviennent à leur enfance et par les enfants qui tendent leurs bras vers l'âge adulte comme des arbres à la recherche des rayons du soleil. Les contes de fées sont utiles aux enfants qui les écoutent et aux adultes qui les racontent, en sachant qu'il y a – tout comme il se passe aussi aujourd'hui dans les dessins animés de l'ogre vert Shrek – différents niveaux d'interprétations et une variété d'émotions. Rire et pleurer, jouir et souffrir, monter et descendre, se presser et ralentir: il y a un échantillonnage indispensable, une sorte de précis d'histoire utile aux différents usages de la quotidienneté. Bien avant de savoir lire, ceux qui nous racontaient, le plus souvent au chevet avant de nous endormir, ces histoires – la maman, le papa ou les mémés – n'avaient pas la pleine conscience d'un fait: dans ces contes il y a tout ce qui peut être utile et nous le gardons précieusement pour le faire ressortir en cas de nécessité, tout comme il le faisait Iga Biva avec ses poches, d'où il sortait des trucs immenses en fonction des circonstances. Pour ne pas perdre? Le Petit Poucet (bien avant les navigateurs satellitaires!). Croire en l'amour? Cendrillon (qui doit soigner ses pieds pour pouvoir chausser la petite pantoufle en verre). Prendre garde des empoisonneurs? Blanche Neige (combien de méchantes sorcières y a-t-il dans la vie de chacun de nous?). Avoir de l'optimisme? Le crapaud qui se transforme en un beau prince (jusqu'à l'usage complet de ses lèvres) ou la Belle au bois dormant qui reçoit un baiser du prince (non pas de l'ancien crapaud…). Ne pas se faire emprisonner par les règles? Alice au pays de merveilles (mais aussi le Chapelier Fou n'est pas mal du tout). Cela vaut aussi en politique, sans aucun doute. Les référendaires par exemple ne ressemblent à rien d'autre qu'au grand méchant Loup qui cache gauchement son museau poilu sous les draps et essaie, d'une voix en fausset, de tromper le Petit Chaperon rouge (à savoir la Vallée d'Aoste). Ils raisonnent avec le Palais en utilisant le même mépris du Renard à l'égard du raisin. Ils se font grand, grand jusqu'à exploser, comme le crapaud. Voilà pourquoi – même grâce à l'enseignement des fables et des contes de fées – dimanche prochain je ne voterai pas!

«Étude J. PIEROPAN»

ASSURANCES TOUTES BRANCHES

VIE – INCENDIES – ACCIDENTS – AUTOS – VOLS
RISQUES AGRICOLES – TRANSPORTS – RISQUES DIVERS, ETC.

Pour Vos nécessités, tenez présent que l'intérêt est réciproque si Vous vous adressez à l'Agence de

Jean et Rosette PIEROPAN
19, rue de la Porte Prétorienne
11100 AOSTE ☎ **0165 36 33 44**

FAVRE GIUSEPPE
di Favre V. e R. S.n.c.

PREFABBRICATI IN CEMENTO E COMMERCIO MATERIALI EDILI

PRODUZIONE E VENDITA:

AUTOBLOCCANTI
Mattoni e blocchi in CLS e ARGILLA, tubi normali e autoportanti in CLS, colmi, cordoli stradali, pali da vigna e recinzione, pozzetti, vasi, fosse bilogiche, fioriere, fontane, ecc.

IMMAGINE GENERICA DI BLOCCHI DI COSTRUZIONI

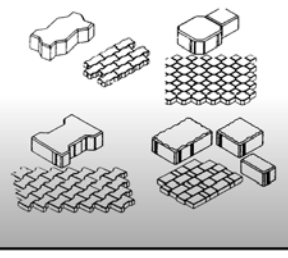

Fraz. Clos, 7 - 11020 **ARNAD** (AO)
Tel. e fax 0125 966165 (ufficio)
Tel. 0125 966041 (abitazione)

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 7 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014
CCP 11739117
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
L 25 Italie – L 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : L 21,00 al modulo
• Occasionali : L 2 6,00 al modulo
• Finanziari, legali : L 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : L 26,00 al modulo
• Occasionali : L 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : L 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Pas de sens, pas de vote!

L'ISTITUTO DEL REFERENDUM PROPOSITIVO (LEGGE REGIONALE NUMERO 19 del 25 giugno 2003)

L'Union Valdôtaine ha voluto e ha votato la legge che prevede il referendum propositivo

L'Union Valdôtaine *ha fortemente contribuito all'approvazione di tale legge perché ritiene che il referendum sia uno strumento di democrazia diretta che può integrare e migliorare la democrazia della nostra regione.*

L'Union Valdôtaine *respinge però l'uso strumentale e distorto del mezzo referendario quando questo ha lo scopo dichiarato di anteporsi al «sistema» e di «abbattere il palazzo», come esplicitamente affermato da numerosi esponenti dei comitati referendari.*

Perché non andare a votare è pienamente legittimo ed è una scelta consapevole

- Perché il voto referendario è costituzionalmente diverso dal voto elettorale (art. 48): è la Costituzione stessa che, stabilendo un quorum per i referendum (articolo 75), ammette la possibilità del «non voto» tra le scelte del cittadino.
  Un esempio? Il principio di piena legittimità del «non voto» è stato affermato con forza nel 2005, in occasione del referendum sulla procreazione assistita, in un «manifesto» sottoscritto da 103 giuristi, tra i quali i presidenti emeriti della Corte costituzionale Riccardo Chieppa e Cesare Mirabelli.

- Perché tutte le forze politiche, anche quelle autonomiste e anche quelle che oggi accusano chi invita a non andare a votare di essere antidemocratico hanno fatto lo stesso nel recente passato, così come altri protagonisti della società civile, come i Sindacati e la Chiesa cattolica.

Ecco alcuni esempi nelle dichiarazioni di alcuni leader politici:

«È una legge non perfetta, ma io mi asterrò. L'astensione è una risposta legittima e giusta ed è l'atto più efficace e produttivo»

Francesco Rutelli
su Repubblica del 3 giugno 2005

«Non ritengo che il referendum sia lo strumento giusto per dirimere una materia così complessa perché crea una logica revanscista rispetto alle soluzioni»

Enrico Letta (centro-sinistra)
in occasione del referendum sulla fecondazione assistita

«Se il referendum è sbagliato non possiamo che augurarci il suo insuccesso [.....] È un referendum dannoso e bisogna renderlo inutile, vanificarlo, sterilizzarlo, considerando al contempo il no inadeguato»

Piero Fassino
su l'Unità del 30 Aprile 2003

«L'astensione, quindi, non rappresenta la rinuncia all'esercizio di un diritto, né l'invito qualunquistico ad andare al mare [.....] Bertinotti che critica le scelte di non votare, invitò al non voto in occasione del referendum che riguardava l'abolizione del proporzionale»

Piero Fassino
su l'Unità del 14 giugno 2003

Questa «favola» dell'astensione come «antidemocrazia», «furbizia» è totalmente falsa, ed ovviamente i referendari devono a tutti i costi tenerla alta, nella speranza di raggiungere il quorum.
Fare passare gli altri come persone che rifiutano il dialogo e fuggono di fronte alla prova dei fatti è assolutamente strumentale ai loro interessi.
L'impegno referendario non si misura recandosi alle urne.

Noi a votare non ci andiamo, e lo diciamo apertamente, perché questa è la nostra piena assunzione di responsabilità. Non cediamo alla tentazione di chi ci dice che dobbiamo testimoniare la nostra volontà, perché **la nostra volontà in questo caso si manifesta perfettamente, e apertamente, non andando a votare.**
Una scelta consapevole, che abbiamo spiegato in ogni momento.
Altro che indifferenza, altro che disimpegno.

Non fare scattare il «quorum» scegliendo di non votare è quindi un meccanismo pienamente democratico.

Il raggiungimento o no del quorum è una questione di democrazia formale.

La democrazia sostanziale è l'uguaglianza di tutti nella libertà di scegliere.

PERCHÉ NON ANDARE A VOTARE QUESTI REFERENDUM

1) Perché il consiglio regionale ha già approvato, lo scorso mese di aprile, una nuova legge elettorale che modifica la precedente e che, tra l'altro recepisce, pur con formule differenti, alcune proposte contenute nei quesiti referendari:

• introduzione dell'obbligo di avere, in ogni lista, una quota di candidati di un genere (maschile o femminile) non inferiore al 20% à per il genere femminile vuole dire disporre delle cosiddette «quote rosa».
• Presentazione di un programma elettorale comune a più liste à permette di conoscere preventivamente le alleanze tra le liste.

Inoltre, la legge ha introdotto numerose novità atte a garantire la stabilità, la trasparenza e la governabilità del sistema:
• Istituzione della figura del vice-Presidente, possibilità di presentare una mozione di sfiducia costruttiva al Presidente della Regione, mozione di sfiducia ad ogni singolo Assessore, limite dei mandati per le cariche di Presidente o Assessore (due mandati consecutivi), introduzione di un sistema di ineleggibilità e incompatibilità, ecc.

2) Perché la dichiarata volontà dei promotori del referendum è di «abbattere il palazzo» (leggi Union Valdôtaine), utilizzando in maniera spregiudicata il referendum propositivo, che è stato invece pensato e voluto come occasione di democrazia diretta e non come strumento antagonista al cosiddetto sistema.

COSA VUOLE DIRE AI PROMOTORI DEL REFERENDUM UNA PERSONA CHE NON VA A VOTARE?

Dice, ad esempio: *«non sono disponibile a perdere tempo, e non condivido lo spreco di denaro pubblico (500.000 euro per questo referendum) per problemi già affrontati pochi mesi fa dall'organo legislativo regionale e che, per la loro complessità, poco si prestano a essere affrontati nei termini semplificanti di una consultazione referendaria».*
Questo è solo un esempio di un'espressione consapevole di dissenso e non di disinteresse, disimpegno, mancanza di senso civico, ecc.
Qualcuno può controbattere: *«bisogna andare alle urne e votare no»*.
È una strada. Ma per noi non è né la più logica, né la più consequenziale:
- perché mai collaborare per la riuscita di questi referendum, proprio noi che li abbiamo politicamente avversati fin dall'inizio?
- Perché dobbiamo contribuire noi a raggiungere il quorum previsto quando spetta ad altri dimostrare che almeno il 45% del popolo vuole avocare a sé e non agli organi legislativi che li rappresenta, il compito di legiferare in materia elettorale?

Quando in una votazione referendaria il quorum di coloro che si recano alle urne è elemento determinante per la valutazione dei risultati, ***le opzioni di voto, come affermano numerosi costituzionalisti, sono quattro****:*

- sì
- no
- scheda bianca (che contribuisce al quorum)
- non andare a votare per non fare raggiungere il quorum.

Nel caso dei referendum propositivi del 18 novembre la normativa elettorale di cui si chiede, nella sostanza, l'abrogazione (attraverso la proposta di una nuova legge che la sostituisca) è stata approvata dalla stragrande maggioranza del Consiglio regionale (30 consiglieri su 35), che esprimono, fino a prova contraria, i consensi della maggioranza della popolazione della regione.

È quindi compito di coloro che vogliono sostituire la normativa approvata dimostrare che la maggioranza dei consiglieri regionali che ha approvato la Legge non esprimeva in quel momento la volontà della maggioranza della popolazione regionale.
Lo devono dimostrare tentando di portare alle urne tutti coloro che condividono le loro tesi e che, quindi, vogliono votare «sì» e verificare poi se questi rappresentano un numero di votanti superiore al 45% (peraltro meno della metà) degli elettori.
È quindi chiaramente strumentale, da parte loro, invitare a recarsi alle urne anche per il «no» e accusare chi è a favore del «non voto» di scarsa democraticità, di rifiuto di partecipazione e così via.

I CINQUE QUESITI REFERENDARI PUNTO PER PUNTO

ELEZIONE DIRETTA DEL PRESIDENTE DELLA REGIONE E DELLA GIUNTA REGIONALE

– **Questo meccanismo è la massima espressione della partitocrazia:** le segreterie di partito scelgono gli uomini e le donne da mettere in Giunta e consegnano un «pacchetto preconfezionato» ai cittadini che possono solo scegliere in blocco tra le diverse Giunte proposte da partiti e coalizioni.

– La Giunta e il Presidente sono quindi eletti senza tenere in alcun conto il consenso reale di cui gode ciascuno dei suoi membri, poiché non è possibile votarli singolarmente.

– Le persone che il cittadino può votare singolarmente sono solo i candidati al Consiglio regionale, i quali non hanno alcuna possibilità di entrare in Giunta e, quindi, di governare.

– Il Consiglio regionale, da sempre massima espressione della nostra autonomia, si indebolisce notevolmente; in sostanza viene svuotato di ogni sua funzione e poco può fare di fronte allo strapotere della Giunta e del Presidente.

– Certo, il Consiglio può sfiduciare il Presidente e/o la Giunta, ma in questo modo vanno a casa anche tutti i consiglieri (cioè l'organo che sfiducia a sua volta se ne deve andare: **paradossale e improbabile**).

– Potrebbe anche verificarsi l'elezione di una Giunta di un colore politico e di un Consiglio con maggioranza di un altro colore politico (già successo a Bolzano). Risultato? **L'ingovernabilità**.

– I candidati alla carica di Presidente o Assessore in caso di sconfitta elettorale non entrerebbero neppure in Consiglio.

– Il numero degli eletti in Regione passa **da 35 a 42, aumentando i costi della politica** (indennità più nuovi uffici, servizi, ecc.).

QUOTE ROSA

– La maggiore presenza delle donne nelle liste elettorali è già stabilita dalla nuova legge elettorale votata dal Consiglio (almeno 20%).

– Donne e uomini hanno già gli stessi diritti in materia elettorale.

– Al di là delle percentuali, appare ben poco probabile l'elezione di più donne in Consiglio regionale con la preferenza unica proposta dai referendari.

PREFERENZA UNICA

Non è bizzarro predicare l'avvento di più democrazia riducendo le possibilità di scelta dei cittadini?

– La preferenza unica limita le possibilità di scelta del cittadino ad un solo candidato/a.
Per questo la preferenza unica riduce il livello di democraticità del sistema.
Il sistema svizzero, al quale i referendari si ispirano per altre parti della loro proposta, prevede l'espressione di **sette** preferenze.

– La preferenza unica rende difficile il ricambio della classe politica. Favorisce i leader, i politici uscenti, i più conosciuti, chi proviene da bacini elettorali ampi, chi può permettersi grandi spese per la campagna elettorale. Sfavorisce i giovani, chi è poco conosciuto, chi vive in piccoli comuni, le donne.

DICHIARAZIONE PREVENTIVA DELLE ALLEANZE

– Questo aspetto è già contemplato nella legge approvata dal Consiglio regionale, che prevede la presentazione delle liste contestualmente alla sottoscrizione di un programma comune a più liste.

Un nuovo voto è quindi completamente inutile.

– In più, il meccanismo proposto dai referendari comprende la subdola previsione di un sistema elettorale maggioritario che, con il **43%** dei consensi (**stranamente la stessa percentuale ottenuta dal Galletto alle politiche del 2006**) assegna 21 consiglieri su 35 e obbliga il cittadino a scegliere (come dimostrato in Italia) tra coalizioni elettorali disomogenee e instabili.
Inoltre questo mecanismo cancella il nostro sistema proporzionale con sbarramento che gli stessi referendari vorrebbero introdurre a livello italiano e si configura nello stesso modo della legge Scelba degli anni '50 (la cosiddetta **legge-truffa**: quella però prevedeva che il premio di maggioranza scattasse al 50% e non al 43%).

OSPEDALE

Da oltre 10 anni si discute se fare o no un ospedale nuovo.
Alcune persone hanno agevolmente strumentalizzato la realtà; altre, con maggiore professionalità e sincerità intellettuale, hanno costituito un «Comitato Tecnico per l'ampliamento del presidio di Viale Ginevra contro la costruzione di un ospedale nuovo», che in poco tempo ha raccolto molte adesioni tra medici, personale sanitario, liberi professionisti, esperti di viabilità, persone impegnate nel sociale, tra cui il Prof. Mimmo Palombo, i dottori Paolo Ferrero Gianluca Iob, Paolo Millo, Marinella Ciarlo, Giovanni Donati, Teodoro Meloni, Pierini, De La Pierre, Edo Bottacchi, Antonio Antico, Massimo Viganò, Paolo Bonino, Ing. Corrado Trasino, arch.Margherita Garzino, sig.ra Lina Cavagnet, e altri ancora.

Il lavoro di questi tecnici ha permesso di sintetizzare 10 punti chiari e precisi per informare correttamente la popolazione. Per i nostri lettori del Peuple , propongo volentieri anch'io questo «decalogo» riassuntivo:

1. Nel 1994 la Giunta regionale Viérin (Assessore alla Sanità Roberto Vicquéry, e tra gli altri Assessori **Vallet, Louvin, Riccarand** e un Assessore del Pds) decise all'unanimità di acquistare l'Ospedale Mauriziano per 26 miliardi di lire. La decisione di ristrutturare ed ampliare fu presa ALLORA.

2. Dal 1994 ad oggi 55 milioni di euro sono stati spesi per la ristrutturazione dell'ospedale attuale e ormai tale processo è concluso per l'80%. Il 70% di questa spesa deriva da finanziamenti statali; il vecchio Mauriziano è ora un ospedale quasi totalmente rinnovato;

3. È sicuramente improrogabile la realizzazione di un presidio ospedaliero UNICO. Due blocchi operatori e due sedi per acuti in una regione con circa 120.000 abitanti disperdono risorse e diminuiscono la qualità delle prestazioni, oltre che la sicurezza. La concentrazione di tutti i reparti in un'unica sede migliorerà ancora la qualità delle prestazioni: sarà questo, a tutti gli effetti, l'"ospedale nuovo"!

4. Gli studi più recenti sull'edilizia sanitaria (decalogo di Renzo Piano per il Ministero della Sanità) indicano come valore positivo determinante avere la sede ospedaliera all'interno della città;

5. Gli studi effettuati in questi anni di discussione (Guzzanti – Limacher – Finaosta) sostengono con forza e con precise motivazioni tecniche che è più vantaggioso ed economico per la popolazione avere l'ospedale di Viale Ginevra AMMODERNATO piuttosto che demolire questo e costruirne uno nuovo;

6. L'ospedale nuovo oggi potrebbe essere costruito solo lontano da Aosta, con problemi di esproprio dei terreni e con difficoltà di raggiungimento di una sede così decentrata;

7. Un ospedale nuovo costerebbe molto di più. Inoltre bisogna considerare i costi per demolire e trasformare l'ospedale di Viale Ginevra. Se questo venisse riadattato a microcomunità per anziani, diverse strutture per anziani del territorio verrebbero chiuse (con il risultato oltretutto di ghettizzare gli anziani allontanandoli dai loro luoghi di residenza!);

8. Il progetto di ammodernamento dell'ospedale di Viale Ginevra prevede 900 posti auto interrati e una riorganizzazione della viabilità di tutta la città favorendo la soluzione di problemi di traffico già esistenti;

9. Il Comune di Aosta con una mozione di indirizzo si è pronunciato a favore dell'ipotesi di ammodernamento e contro la delocalizzazione del presidio. I comuni di Quart e Saint-Christophe sono invece contrari alla modifica dei piani regolatori e alla costruzione nel loro territorio di un presidio ospedaliero (ciò rende molto più difficile la costruzione di un ospedale nuovo);

10. Perché distruggere l'attuale ospedale di Viale Ginevra, che è moderno e funzionale? Un nuovo ospedale (quando, come, e con quali dimensioni? I soldi li chiederemo ai cittadini valdostani con altre tasse?) è un'incognita molto costosa e improbabile e rimanda ancora la crescita delle prestazioni offerte dalla sanità valdostana.

A partire da questi 10 punti basati su dati tecnici verificati da esperti del settore e condivisi da coloro che dentro l'ospedale lavorano per un'offerta sanitaria soddisfacente ed adeguata alla comunità valdostana, contrapposti alle argomentazioni vaghe ed illusorie di chi vuole annientare quanto fatto finora e bloccare, con fini esclusivamente politici, il completamento di un'opera così importante per la popolazione, esorto tutti i valdostani a non lasciarsi ingannare e a scegliere di NON ANDARE A VOTARE.

Se non sei d'accordo con le proposte referendarie l'unico modo efficace per dire no è non andare alle urne

Non farti strumentalizzare da chi si presenta come unico campione della democrazia, da chi ha condotto la campagna elettorale soprattutto insultando e accusando gli avversari, da chi sbraita contro il «sistema» che gli ha garantito carriera e onori, da chi vuole delegittimare la democrazia rappresentativa, da chi vuole carpire la tua buona fede attraverso la rozza strumentalizzazione del referendum.

IL 18 NOVEMBRE FAI UNA SCELTA CONSAPEVOLE: NON ANDARE A VOTARE

Se dopo avere esaminato le nostre ragioni ritieni di andare comunque a votare perché su uno o più quesiti ti trovi d'accordo con i referendari o perché vuoi esprimere il tuo "no", ricordati di ritirare solo le schede che intendi votare. In questo modo non contribuirai al quorum per i quesiti che hai deciso di non votare.

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Pour l'année 2008

Approbation du Bilan de prévision du Conseil de la Vallée

Au cours de sa séance du mercredi 7 novembre 2007, l'Assemblée législative de notre vallée a approuvé à l'unanimité des voix le Bilan de prévision du Conseil de la Vallée pour l'année 2008.
Ce bilan prévoit un montant total de compétence de 22.343.000 euros dont 18.170.000 pour les entrées et les dépenses effectives et 4.173.000 euros pour les contreparties. Les entrées de compétence de l'exercice financier 2008 sont prévues à 18.170.000 euros.

« *La dépense prévue* -a précisé le Président du Conseil de la Vallée, Ego Perron- *s'élève à 18.170.000 euros, y compris les prévisions de dépenses pour le financement du programme du Conseil régional pour la Condition de la Femme s'élevant à 77.500 euros, de la couverture des coûts du Bureau du Défenseur civique s'élevant à 270.000 euros, de la gestion du Co.Re.Com s'élevant à 450.000 euros, de l'association des anciens Conseillers s'élevant à 5.165 euros, il s'en suit une dépense effective pour le fonctionnement du Conseil de la Vallée quantifiable à 17.367.355 euros. Ce montant total provient d'évaluations responsables des dépenses de fonctionnement du Conseil de la Vallée effectuées sur base de prévisions précises des coûts et au net de l'indexation des coûts de la vie. Dans l'établissement du projet de bilan, a été en effet effectuée une reconnaissance attentive des dépenses obligatoires pour un fonctionnement du Conseil de la Vallée efficace, en rationalisant la dépense et en récupérant les possibles marges d'efficience en excluant une pure quantification basée sur le critère d'accroissement.*
Le projet de bilan pour l'année 2008 a été défini sur base des objectifs de gestion vers lesquels diriger l'activité du Conseil de la Vallée que ce soit au niveau institutionnel, organisationnel ou promotionnel.
L'activité du Conseil de la Vallée pour l'année 2008 -a poursuivi

le Président Perron- *se focalisera sur les thèmes suivants : Déroulement de l'activité institutionnelle propre à l'Assemblée législative, en portant une attention particulière à la simplification des normes et à l'action de contrôle des procédures législatives ; Acquisition de ressources méthodologiques, d'instruments et de personnel ; Développement de l'activité interinstitutionnelle dérivant des engagements pris par les élus au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'appartenance à la Conférence des Présidents des Conseils et des Assemblées législatives des Régions ; Développement des relations avec les autres Assemblées législatives et avec les organismes locaux ; Maintien du niveau d'efficacité du système d'information de gestion en relation avec l'évolution technologique et développement du service et des communications, réalisation des projets de e-democracy, de T-government et de Télévision numérique ; Gestion centralisée des données et développement d'une structure de sécurité pour leur conservation ; Monitorage continu de la dépense afin de d'arriver à une maximisation des bénéfices ; Acceptation des devoirs conséquents à la gestion du fonctionnement de l'Autorité de contrôle de la gestion financière, du Comité régional pour les Communications, du Conseil régional pour la Condition de la Femme et du Bureau du Défenseur civique ».*

Télévision numérique

Le Conseil de la Vallée reçoit un prestigieux prix

A l'occasion de la XIV[ème] édition du COM-PA, le Salon européen de la Communication publique des services aux citoyens et aux entreprises, qui s'est déroulé à Bologne, le Conseil de la Vallée est arrivé premier dans la catégorie « Services Interactifs » pour l'expérimentation du canal d'information de la télévision numérique.
Au cours de la troisième édition du Prix national « La PA che si vede », promu par la Formez et par le Ministère pour les Réformes et l'Innovation des Administrations publiques, le Jury a attribué le prestigieux prix avec la motivation suivante :
« Comme meilleure vidéo sur les Services interactifs à un produit qui a su interpréter avec succès les objectifs de cette catégorie particulière du concours. Les images expriment avec clarté les services offerts par l'Administration à travers l'émergence de la télévision numérique et qui offre des niveaux d'interactivité simples, disponibles pour tous les citoyens.
Ce service représente une expérimentation très récente. C'est également pour cette raison que la candidature de ce produit est primée, qui avec un langage clair offre une bonne compréhension du fonctionnement des applications outre à favoriser la connaissance des principaux organismes institutionnels, des représentants politiques et des bureaux publics ».

« La communication a été l'un des principaux objectifs de la Présidence du Conseil de cette législature -commente le Président du Conseil de la Vallée, Ego Perron-. *L'expérimentation de la télévision numérique a permis d'approcher encore plus les institutions aux citoyens et un tel prix de la part d'un organisme aussi prestigieux dans le milieu de l'Administration publique démontre la validité de notre initiative et reconnaît les efforts déployés pour la réaliser. Ce prestigieux prix nous incite à poursuivre dans la direction que nous avons prise afin d'arriver, en accord avec toute l'Administration régionale, à un unique service, directe et permanent, pour une information claire, complète et transparente, toujours plus demandée par le citoyen ».*

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux. C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée. N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.

Adressez votre courrier à l'adresse suivante:
Nouvelle Editrice Le Peuple- Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

L'activité des Commissions

Mercredi 14 novembre 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

audition de l'Assesseur à l'Agriculture et aux Ressources naturelles, Giuseppe Isabellon, concernant le **projet de loi n°188** *« Dispositions pour la formation du bilan annuel et pluriannuel de la Région autonome Vallée d'Aoste (Loi de Finances pour les années 2008/2010). Modifications de lois régionales »* ;
audition de Diego Empereur, Président du CPEL concernant le **projet de loi n°186** « *Entretien, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et d'autres dispositions* » ;
projet de loi n°186 « *Entretien, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et d'autres dispositions* ». Rapporteur : le Conseiller Fedele Borre ;
acte administratif *« Plan régional de réhabilitation et valorisation des biens paysagers, urbanistiques et environnementaux, aux termes de la loi régionale n°1 du 5 février 2004. Engagement de dépense ».*

Mardi 13 novembre 2007 – I[ère] Commission permanente *Institutions et Autonomie* et IV[ème] Commission permanente *Essor économique*

projet de loi n°182 *« Dispositions et matière de Conseiller d'égalité des chances de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta ».* Rapporteurs : les Conseillers Eddy Ottoz et Claudio Lavoyer.

Lundi 12 novembre 2007 – II[ème] Commission permanente *Affaires générales*

projet de loi n°180 *« Nouvelles dispositions en matière de gestion des déchets »* ;
auditions concernant le **projet de loi n°188** *« Dispositions pour la formation du bilan annuel et pluriannuel de la Région autonome Vallée d'Aoste (Loi de Finances pour les années 2008/2010). Modifications de lois régionales »* et **n°189** *« Bilan de prévision de la Région autonome Vallée d'Aoste pour l'année financière 2008 et pour le triennat 2008/2010 »* : le Président de la Région Luciano Caveri, l'Assesseur au Bilan Aurelio Marguerettaz, l'Assesseur au Territoire Albert Cerise, l'Assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin, l'Assesseur à l'Agriculture Giuseppe Isabellon, l'Assesseur à la Santé Antonio Fosson, l'Assesseur aux Activités productives Leonardo La Torre, l'Assesseur au Tourisme Ennio Pastoret.

Vendredi 9 novembre 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

projet de loi n°186 « *Entretien, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et d'autres dispositions* ». Rapporteur : le Conseiller Fedele Borre ;
acte administratif *« Plan régional de réhabilitation et valorisation des biens paysagers, urbanistiques et environnementaux, aux termes de la loi régionale n°1 du 5 février 2004. Engagement de dépense ».*
projet de loi n°187 *« Nouvelle réglementation des quotas laitiers ».*

référendum 18 novembre 2007

ne pas voter est un choix

pour ceux qui ont compris que:

1. la **préférence unique** ne donne pas plus de liberté aux électeurs, mais ne fait que leur enlever plus de possibilités de choix et ne permet pas le renouvellement de la classe politique.
2. l'**élection directe** du Président et du Gouvernement régional représente la négation de la démocratie car elle concentre le pouvoir entre les mains d'une seule personne, sans aucune possibilité de contrôle de la part des autres élus et des citoyens. Les élus passeront de 35 à 42!
3. la **déclaration préalable** des alliances politiques pour les listes électorales est déjà prévue par la nouvelle loi électorale de la Région. Voter encore une fois est inutile.
4. une plus importante **présence de femmes** sur les listes est déjà l'un des objectifs de la nouvelle loi électorale de la Région.
5. on se moque de vous lorsque l'on aborde le thème de la construction d'un **nouvel hôpital** ; les promoteurs des référendums ne savent ni où le construire, ni comment le financer, ni ce que l'on pourrait faire de celui qui existe déjà.

ce référendum veut vous manipuler

pas de sens, pas de vote

va pa voutì — **gang ni wele**